



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Anglais 7P-8P Année scolaire 2021-2022

Cadre pédagogique

L'Anglais s'inscrit dans le domaine Langues du Plan d'études romand (PER), selon lequel l'apprentissage des langues participe à la construction d'un répertoire langagier plurilingue et développe une attitude d'ouverture face à la diversité linguistique et de réflexion sur les relations entre les langues, à travers quatre grandes finalités (cf. PER, Cycles 2 et 3, Langues Anglais, pp. 6-7) :

- apprendre à communiquer et communiquer,
- maîtriser le fonctionnement des langues et réfléchir sur les langues,
- construire des références culturelles,
- développer des attitudes positives face aux langues et à leur apprentissage.

L'Anglais est la deuxième langue étrangère que les élèves apprennent à l'école primaire (dès la 7P), ce qui permet d'exploiter les stratégies d'apprentissages déjà développées pour l'Allemand et de faire des parallèles entre ces deux langues d'origine germanique.

Donné en principe dans la langue cible, l'enseignement de l'Anglais met l'accent sur la communication, notamment à l'oral. Les premières notions de fonctionnement de la langue sont dès lors abordées progressivement, toujours au service de la compréhension de l'oral, de la compréhension de l'écrit, de la production de l'oral, en continu et en interaction, et de la production de l'écrit.

Dotation horaire

5P	6P	7P	8P
-	-	2 périodes	2 périodes

Une partie du temps est consacré aux approches interlinguistiques (objectif L 27 du PER).

Moyens d'enseignement

Les moyens d'enseignement romands (MER) *More!* sont utilisés dans l'ensemble des classes. Les élèves disposent chaque année d'un livre (*Student's Book*), d'un cahier d'exercices (*Workbook*) et d'un glossaire (*My Word Book* en 7P et *Language Book* en 8P). Le site compagnon de l'éditeur (moreciip.cambridge.org) propose des activités et des exercices : vocabulaire, exercices, chants, jeux. Du matériel complémentaire est également utilisé.

Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire et peuvent être complétés par des ressources développées par les enseignant-e-s.

Évaluation

Les élèves sont évalué-e-s sur les différentes compétences langagières : compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit, production de l'oral et production de l'écrit. Le fonctionnement de la langue est évalué uniquement dans un contexte de communication.

Les moyennes trimestrielles sont constituées au minimum de deux travaux significatifs (portant chacun au moins sur deux compétences langagières). En fin d'année scolaire, chaque compétence langagière aura été évaluée au moins deux fois.

La directive [Évaluation des compétences et des connaissances des élèves](#) (D-E-DGEO-EP-SEE-12) pose le cadre de l'évaluation à l'école primaire.

Programme

Les élèves acquièrent au terme de deux années d'enseignement d'Anglais le niveau A1.1-A1.2*, soit un niveau dit de découverte. Ce niveau introductif implique d'être capable de s'exprimer et d'être compris-e malgré de nombreuses erreurs.

Il s'agit, par exemple, d'être capable de :

- comprendre un court message écrit dans un vocabulaire élémentaire ;
- comprendre un message oral simple, émis par une personne qui veille à parler lentement et distinctement ;
- utiliser (à l'oral) des expressions simples pour se présenter, décrire un lieu d'habitation ;
- compléter un formulaire, écrire une carte postale, un message (invitation, remerciements, ...), une description de soi (nom, âge, domicile, famille, activités, animaux, préférences, ...)
- communiquer de façon simple avec un interlocuteur ou une interlocutrice qui soit disposé-e à répéter ou reformuler ses énoncés.

En **7P**, les thématiques abordées s'inscrivent dans le quotidien d'un-e élève de 10-11 ans : ses ami-e-s, sa famille, son école, sa maison, les personnes qui l'entourent et l'alimentation. Les notions de grammaire en lien avec ces thématiques s'enchaînent rapidement, illustrant les spécificités de la langue anglaise, par exemple : le *present simple* des auxiliaires *be* et *have got*, les déterminants possessifs, les pronoms personnels et les mots interrogatifs.

En **8P**, certaines thématiques de 7P sont reprises et approfondies ; on aborde également les activités sportives, l'organisation de la journée, le monde du *shopping*, les anniversaires et les vacances. L'utilisation du *present simple* est étendue aux autres verbes, le *present continuous*, les formulations des compétences (*I can*), des autorisations (*can I?*), des préférences (*I like*) et des souhaits (*I would like*) sont introduits.

* On se référera aux commentaires généraux du domaine Langues, accessibles sur la plateforme du PER (www.plandetudes.ch) pour la correspondance des niveaux du PER au *Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR)* et aux descripteurs par demi-niveaux figurant dans le *Portfolio européen des langues (PEL II)*.